



Montréal, le 14 novembre 2016

Madame Linda Bouchard  
Madame Nancy Légaré

**OBJET : Réponse du Conseil d'administration de l'OIIAQ suite à votre intervention lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) du 9 juin 2016**

---

Madame,  
Madame,

Dans le cadre de l'AGA, vous avez déposé une proposition qui a été examinée par le Conseil d'administration de l'OIIAQ.

## **I – LA PROPOSITION DÉPOSÉE À L'AGA**

Votre proposition se lit comme suit :

« Considérant que l'accès à des soins de qualité est un enjeu important pour la population;

Considérant que les infirmières auxiliaires sont des professionnelles pleinement responsables de leurs activités;

Considérant que les infirmières auxiliaires sont en mesure de répondre aux besoins des patients soignés dans des centres d'activités et missions variés;

Considérant que certains protocoles, ordonnances collectives et règles d'établissement ne tiennent pas compte du rôle élargi des infirmières auxiliaires (Loi 90 et activités accessibles par règlement);

Considérant que la mission de protection du public des ordres professionnels doit aller plus loin que de surveiller la pratique professionnelle de leurs membres et nécessite un plaidoyer en faveur des droits et des intérêts des patients, plaidoyer qui doit aller jusqu'à intervenir au niveau des établissements pour que les compétences des professionnelles en soins soient utilisées pleinement dans le meilleur intérêt des patients;

Linda Bouchard, appuyé par Nancy Légaré, propose que l'assemblée générale de l'OIIAQ adopte une motion requérant de l'ordre professionnel qu'un envoi soit fait dans les meilleurs délais aux DSI, CII-CIIA, CMDP et conseils d'administration des

établissements publics et privés conventionnés revendiquant la présence des infirmières auxiliaires dans les centres d'activités où elles répondent aux besoins des patients, et ce, en occupant entièrement leur champ de pratique. Proposition adoptée à l'unanimité. »

## II – RÉPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après examen de cette proposition, le Conseil d'administration vous transmet la réponse suivante :

Parallèlement à son mandat qui est de s'assurer de la protection du public, l'OIIAQ a notamment pour mission de promouvoir le rôle des infirmières auxiliaires dans le réseau de la santé.

Celle-ci comprend une vigie constante sur les opportunités de développement et une représentation continue auprès de diverses instances, quant à l'intégration des infirmières auxiliaires dans les secteurs d'activités et milieux de pratique propices, tout en respectant le mandat de l'Ordre. L'OIIAQ croit au principe de subsidiarité et à « la bonne personne au bon endroit ».

L'Ordre a toujours soutenu un argumentaire clair préconisant la présence essentielle de l'infirmière auxiliaire dans les milieux où elle pouvait œuvrer, et ce, tant en vertu de son champ d'exercice que de ses activités réservées, de ses compétences et des avantages cliniques qu'elle peut apporter à l'équipe de soins dans l'organisation du travail.

Nous rappelons aussi souvent que nécessaire que l'infirmière auxiliaire est partie prenante de la démarche de soins et les représentations de l'Ordre ont toujours été faites en ce sens. À cette fin, l'Ordre participe activement à un grand nombre de tables de discussion et assiste à plusieurs rencontres portant sur des enjeux importants pour la profession d'infirmière auxiliaire, que ce soit à la table nationale des directrices de soins infirmiers ou aux diverses rencontres ministérielles.

La présence de l'Ordre a d'ailleurs produit des effets concrets car les infirmières auxiliaires ont déjà été intégrées au sein de plusieurs milieux de soins. On peut mentionner à titre d'exemples : les secteurs des soins de première ligne, le bloc opératoire, le soutien à domicile et les groupes de médecine de famille.

D'autre part, ces efforts de promotion n'ont pas été déployés sans s'assurer du maintien des acquis de l'infirmière auxiliaire, approche qui a toujours été la pierre angulaire du développement à l'OIIAQ : consolider son rôle dans les milieux actuels et développer la profession dans de nouveaux secteurs prometteurs.



En soutien à cette vision, l'Ordre a cru bon de rappeler, une nouvelle fois, à toutes les directions de soins infirmiers qu'elles doivent mettre en place des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) le plus rapidement possible afin que ces derniers puissent s'acquitter de leurs rôles importants dans les établissements de santé.

Nous pensons que les CIIA sont dans une position privilégiée pour constater les contraintes à l'intégration de l'infirmière auxiliaire, les décisions prises par les gestionnaires d'établissements et les besoins à combler. La collaboration entre l'OIIAQ et les CIIA revêt donc une grande importance car elle contribue à renforcer nos efforts de développement.

Quant aux interventions de l'Ordre relativement au développement de la profession, elles sont faites sur toutes les tribunes où il nous est possible de le faire. Le positionnement stratégique récemment adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre est clair et non équivoque : « Affirmer sa place ». C'est cette vision qui est au cœur des efforts de promotion de l'Ordre et qui a été largement diffusée auprès des gestionnaires et instances du réseau de la santé. Compte tenu de notre responsabilité de protéger le public, ces interventions sont cependant toujours dictées par des impératifs de qualité et de sécurité des soins.

En terminant, et bien que des représentations de l'Ordre soient dûment faites quant au rôle de l'infirmière auxiliaire, nous demeurons soucieux de respecter les prérogatives et responsabilités qui sont du ressort d'autres instances, notamment des instances syndicales. Cette réserve s'applique particulièrement aux décisions découlant du droit de gérance des établissements reconnu par les conventions collectives et portant, entre autres, surtout sur la dotation, l'attribution de postes et l'intégration des professionnelles en santé.

Nous espérons que ces renseignements répondent à la proposition soumise lors de l'assemblée générale et nous vous assurons, Madame, de l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le président-directeur général,

*Régis Paradis*

Régis Paradis, inf. aux.

RP/aa

